

## Assurance du personnel

Les absences au travail : des conséquences souvent lourdes pour les petites collectivités... mais les solutions existent.

**Dans les collectivités de moins de 3 000 habitants, les absences au travail pour raison de santé ont des conséquences souvent importantes en termes financier, organisationnel ou sur le service rendu aux usagers. En moyenne, plus d'un agent sur quatre s'absente au moins une fois par an en maladie ordinaire et le coût moyen des absences par agent s'établit à 1 309 euros, charges patronales comprises\*. Pour couvrir financièrement ce risque et organiser le remplacement des agents absents, disposer d'un contrat d'assurance du personnel demeure la solution la plus adaptée. D'autant que ces contrats peuvent être gérés presque intégralement par des entreprises spécialisées et permettent aux collectivités de bénéficier d'une gamme complète de services de prévention et d'accompagnement.**

**Le point avec le maire d'une commune de 25 agents en région Centre, affiliée au contrat groupe d'assurance du personnel proposé par son Centre de Gestion.**

Pourquoi votre commune a-t-elle opté pour un contrat d'assurance du personnel ?

J'ai été convaincu de l'intérêt d'un tel contrat pour notre municipalité suite à une présentation faite par notre Centre de Gestion, qui nous permet de bénéficier de conditions particulièrement avantageuses dans le cadre de son contrat groupe d'assurance statutaire.

Les arrêts de travail pour les communes comme la nôtre représentent en effet des coûts très importants auxquels nous ne pouvons pas faire face sans être assurés contre les principaux risques, comme la maladie ordinaire ou les accidents du travail.

**“Le contrat d'assurance du personnel, nous a permis de beaucoup progresser dans la gestion des absences au travail”**

Au-delà de cette couverture financière, à mon avis indispensable, avoir souscrit un contrat d'assurance du personnel nous a permis de beaucoup progresser dans la gestion des absences. Nous nous reposons beaucoup sur l'équipe de gestionnaires de notre courtier Dexia Sofcap. Ils gèrent de façon réactive notre contrat et ont su s'adapter à nos spécificités et répondre à nos besoins.

Au quotidien, quels sont les principaux avantages d'un tel contrat d'assurance ?

Nous sommes particulièrement satisfaits de la qualité du suivi et de la gestion des absences. Les remboursements des prestations sont rapides et nous bénéficions également du tiers payant, qui permet de régler directement les frais médicaux aux praticiens.

Les conseils et la prise en charge des dossiers par les gestionnaires de Dexia Sofcap nous sont très utiles. Nous nous déchargeons de beaucoup de choses auprès d'eux, en toute confiance. Au quotidien, à la mairie, dès que nous avons une question un peu particulière, nous n'hésitons pas à les appeler car nous les savons à notre disposition pour y répondre. Pour déclencher une contre-visite ou une expertise médicale par exemple, la valeur de leurs conseils dépasse largement la simple gestion administrative.

Quels sont les services associés au contrat d'assurance que vous utilisez le plus ?

Dans le cadre du contrat négocié par notre Centre de gestion, de nombreux services sont offerts par Dexia Sofcap. En ce qui nous concerne, nous avons déjà utilisé leurs services de contrôle médical et de prévention des risques professionnels.

**“Nous nous déchargeons de beaucoup de choses, auprès des experts de Dexia Sofcap... et bénéficions de nombreux services gratuits”**

Le Centre de Gestion a aussi mis à notre disposition un applicatif en ligne particulièrement intéressant, le Document Unique, développé par Dexia Sofcap pour les collectivités de moins de 30 agents.

Nous y renseignons directement toutes les informations relatives à nos risques. Le Centre de Gestion nous adresse ensuite les documents mis en forme et les résultats pour nous aider à développer des actions sur le terrain.

Nous utilisons régulièrement la hotline téléphonique de prévention pour toutes nos questions relatives à l'hygiène et la sécurité ou la santé au travail et leur hotline juridique pour des questions sur la protection sociale de nos agents.

\* Source : Enjeux Budgétaires – Dexia Sofcap – 2008



**Pour en savoir plus sur Dexia Sofcap :**  
[www.dexia-sofcap-sofcah.com](http://www.dexia-sofcap-sofcah.com)  
 Tél. : 02 48 48 15 15  
 E-mail : [relations.clients@dexia-sofaxis.com](mailto:relations.clients@dexia-sofaxis.com)